

Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres

L'Autorité des marchés financiers publie pour consultation un projet de modifications à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres*. Cette ligne directrice s'adresse aux assureurs de personnes qui sont régis par les lois administrées par l'Autorité. Les modifications ont pour objectif de clarifier les exigences de l'Autorité au sujet du calcul par les assureurs d'un ratio cible de fonds propres ainsi que d'inclure diverses modifications, incluant des modifications d'harmonisation.

Toutes personnes intéressées à soumettre des commentaires sont invitées à les fournir au plus tard le 24 septembre 2010. Il est à noter que les commentaires soumis seront rendus publics à défaut d'avis contraire à cet effet.

Soumission des commentaires

Les commentaires doivent être soumis à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sylvain St-Georges, fsa, fca
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 2385
Sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : sylvain.st-georges@lautorite.qc.ca

Le 25 juin 2010